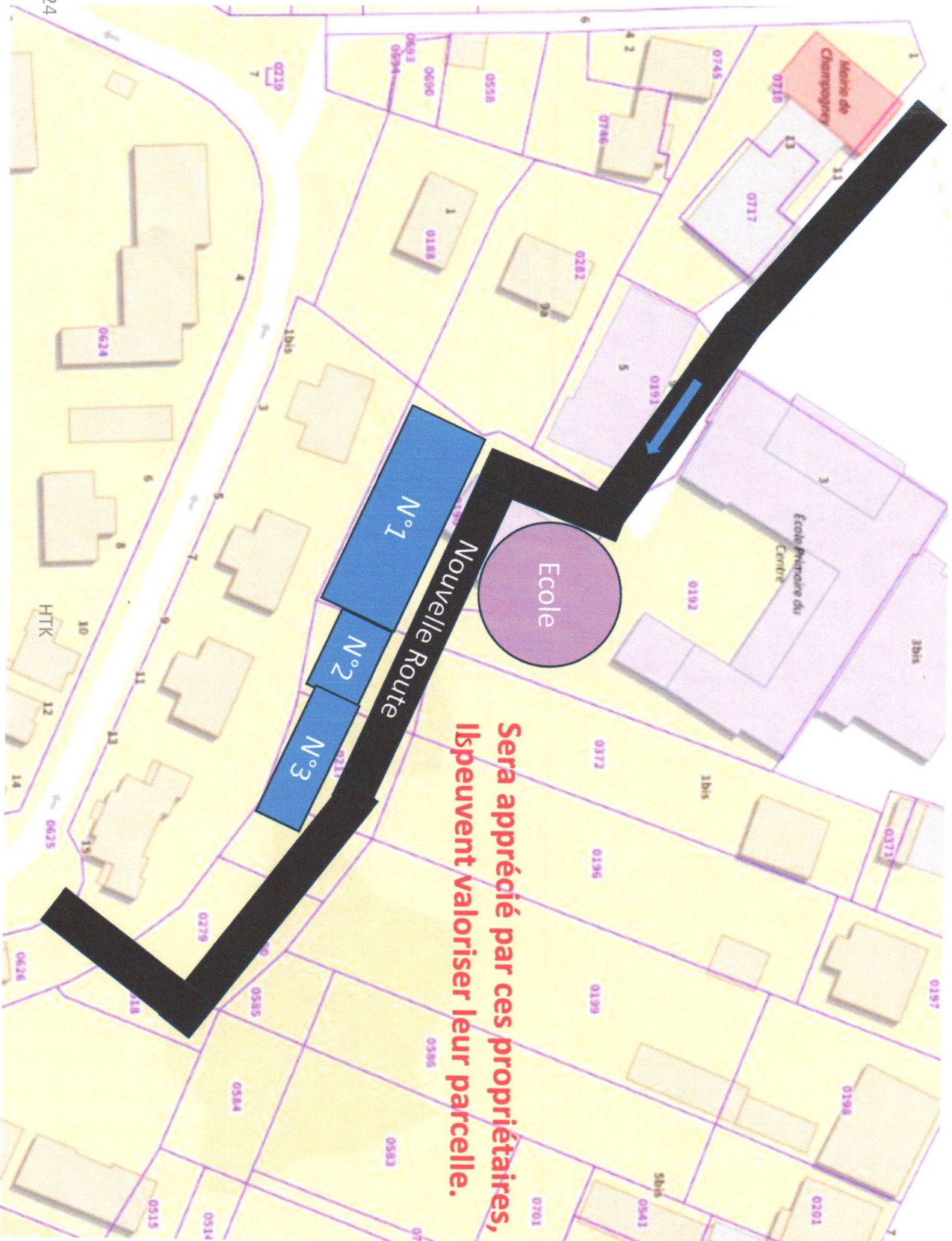


# Trésor Publique – Le coût de réhabilitation sera supérieur à 500 000€

- Nous proposons :
  - La destruction du Bâtiment.
  - La construction d'un ou plusieurs nouveaux bâtiments, les parcelles sont pour 80% propriété de la commune (N°1,2,3).

*(Pour info le N°1 est plus grand que les anciens Bâtiment du SDIS)*

- L'agrandissement de la cour de l'école.
- La création d'une voie en sens unique, sens à déterminer.
- Une possibilité d'implantation de la nouvelle chaufferie.



29/01/2024

29/01/2024

HTK

